

## PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 novembre dernier, la députée des Mille-Îles déposait l'extrait d'une pétition signée par 380 personnes demandant au gouvernement du Québec de présenter un portrait complet de la situation en ce qui a trait à la présence des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) dans les sources d'eau potable de l'ensemble des municipalités et dans le lixiviat des sites d'enfouissement. Elle demandait également d'investir davantage en recherche sur les SPFA, notamment dans les façons de les filtrer et de les éliminer et de mettre en place un cadre réglementaire pour la détection, la surveillance et le contrôle des SPFA.

D'abord, soulignons que les SPFA sont largement répandues dans l'environnement et présentes dans de nombreux produits de consommation. Leur détection dans l'environnement est donc inévitable. Toutefois, le Québec ne compte pas d'installation industrielle de fabrication de SPFA, contrairement aux États-Unis et à certains pays européens, ce qui réduit le risque de contamination d'origine locale. De plus, une réglementation fédérale interdit déjà la fabrication, l'utilisation, la vente et l'importation de plusieurs composés perfluorés, dont le perfluorooctane sulfonate (PFOS) et l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), contribuant ainsi à réduire leur présence dans l'environnement.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) suit attentivement la situation concernant les SPFA, compte tenu des préoccupations qui y sont associées et est proactif sur plusieurs plans.

...2

Le MELCCFP a collaboré avec Santé Canada pour élaborer un objectif de qualité pour la somme des concentrations de SPFA détectées dans l'eau potable. De plus, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a publié un logigramme d'aide à la décision pour soutenir les interventions en cas de contamination de l'eau potable par les SPFA. Ces deux outils sont utilisés pour identifier les situations spécifiques où un suivi est pertinent, mais également pour soutenir les intervenants dans la gestion de ces situations.

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'INSPQ, une revue des valeurs guides et des approches d'évaluation des risques pour la santé humaine est en cours. Santé Canada élabore actuellement une proposition de recommandation que le MELCCFP examinera attentivement lorsqu'elle sera soumise à la consultation.

Le Québec compte environ 1 100 réseaux municipaux d'eau potable répartis dans 850 municipalités. Les études menées, dont celle citée dans la pétition, sur un pourcentage important de ces réseaux montrent que, à l'exception de quelques cas déjà identifiés et pris en charge, les concentrations de SPFA restent faibles et conformes aux valeurs guides, aux objectifs et aux seuils réglementaires en vigueur au Canada et ailleurs dans le monde. Depuis 2007, le MELCCFP réalise une veille sur la situation des SPFA dans l'eau potable de plusieurs réseaux municipaux et s'assure que les données qui en découlent soient connues; deux rapports ont été publiés en 2016 et 2023 et un troisième est en préparation.

Il est important de se rappeler que la responsabilité de fournir une eau potable conforme aux normes incombe aux municipalités et que le MELCCFP a appuyé les interventions des quelques municipalités concernées. Le MELCCFP continue d'encourager les municipalités à documenter au besoin leur situation particulière et les soutient dans leurs démarches. Les municipalités disposent de plusieurs options pour réduire la présence de SPFA dans l'eau potable, notamment la réduction à la source, le recours à une source d'eau moins contaminée ou le traitement. Une revue des procédés de traitement visant l'élimination des SPFA est en cours afin de produire des outils d'aide à la conception, incluant la gestion des substances retirées. Le MELCCFP suit également les nouvelles technologies susceptibles de faciliter l'élimination ou la destruction des SPFA.

La présence de SPFA dans le lixiviat des lieux d'enfouissement technique (LET) fait également l'objet d'une attention accrue du MELCCFP. Ces installations sont d'ailleurs déjà encadrées par une réglementation stricte assurant l'étanchéité des cellules, un

suivi obligatoire des eaux souterraines ainsi que des inspections régulières. Cet encadrement évolue pour intégrer progressivement, dans les autorisations environnementales, la surveillance des SPFA dans les lixiviats des LET. Un élargissement de ce suivi à l'ensemble des LET est envisagé par voie réglementaire afin de renforcer la surveillance des effluents et d'obtenir un portrait représentatif des concentrations de SPFA dans les lixiviats et les effluents traités. Cette caractérisation constitue une étape essentielle pour orienter les futures mesures de gestion et d'intervention.

Enfin, depuis près de 20 ans, le MELCCFP met en place des mesures préventives et de suivi des SPFA en collaboration avec le milieu de la recherche et d'autres instances gouvernementales. L'entrée en vigueur, en novembre 2025, du *Code de gestion des matières résiduelles fertilisantes* (MRF) a introduit de nouvelles exigences encadrant ces substances, faisant du Québec un précurseur au Canada. Parallèlement, le *Plan national de l'eau* appuie les municipalités dans la gestion des rejets et dans la recherche de solutions adaptées qui permettraient de réduire les sources de SPFA. L'intégration du suivi dans les LET et la réglementation des MRF marquent un pas vers une approche cohérente et préventive de leur gestion.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre suppléant,



BENOIT CHARETTE